

**Département de
la Haute-Savoie**

**Mairie
de
B O G E V E
74250**

Téléphone : 04 50 36 62 08
Télécopie : 04 50 36 66 50
Adresse Internet :
mairie@bogeve.fr

Compte Rendu du conseil municipal

07/06/2016

20H30

Mairie

Présents	BABE Alice – BOUVAREL Magali – BOVET Aurélie -- GAL Catherine –JULLIARD Laurence - ROCH Jacqueline. BAUER Frédéric -- CHARDON Didier - CHARDON Patrick - DELAVOET Jean-Pierre -- GAVARD Patrick -
Absents excusés	DUBOIS Anne-Gaëlle, BRON Pierre, FOREL Jules, GRILLET Luc
Secrétaire de séance	ROCH Jacqueline

Ordre du Jour :

- Nomination secrétaire de séance
- Mise en révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Groupe scolaire :
 - Avenant Maîtrise d'œuvre
- Marché Renforcement réseau eau potable de la Farguesaz à Contapif
- Travaux chemin du Saix
- Activités intercommunales
- Questions diverses

APPROBATION COMPTE-RENDU 11 MAI 2016

Le compte-rendu du Conseil municipal du 11 Mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

PRESCRIPTION DE MISE EN REVISION PLU

M. la Maire remercie M. DEVOUASSOUX Christophe (représentant le cabinet MCC (Muriel Conord-Cardé) pour sa présence à la réunion.

M. DEVOUASSOUX indique que la commission urbanisme s'est réunie deux fois pour ce dossier :

- une fois avec le cabinet MCC qui a informé les membres de la commission des nouvelles obligations et orientations concernant les PLU en général.

- une deuxième fois pour mettre à jour le document graphique du PLU actuel en y ajoutant les nouvelles constructions depuis 2006.

Mr Devouassoux rappelle les différentes modifications apportées au PLU depuis sa mise en œuvre en 2006.

Le but de cette révision est la mise en cohérence du document communal avec le SCOT et de définir les principaux objectifs du futur PLU.

Depuis la dernière révision générale du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme de BOGEVE le 26 juillet 2006, le Conseil Municipal nouvellement élu en mars 2014 a mené une réflexion sur l'évolution de son territoire.

Après une large réflexion, le Conseil Municipal de BOGEVE, à l'unanimité, décide de prescrire la mise en révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal et détermine les principaux objectifs de cette révision générale :

- a-/ Développer le centre bourg de BOGEVE et ses équipements
- b-/ Réflexion sur l'urbanisation des différents hameaux et leur hiérarchisation
- c-/ Diversifier l'habitat sur l'ensemble du territoire communal
- d-/ Valoriser l'activité agricole
- e-/ Sécuriser les déplacements
- f-/ Préserver la biodiversité, les milieux naturels et les paysages

L'ensemble de ces objectifs spécifiés dans certains secteurs de la commune de BOGEVE s'accompagnera d'une démarche "Grenelle" qui s'attachera, sur l'ensemble du territoire communal.

Mr Devouassoux apporte également des précisions sur le calendrier de travail de la commission et la validation des conclusions par le Conseil Municipal, ainsi que l'information à la population (réunions et enquête publique)

Une première réunion publique devrait être programmée aux environs de Décembre 2016 –Janvier 2017.

La délibération de prescription de la révision générale du PLU est disponible en mairie pour la consultation.

AVENANT N°2 MARCHÉ MAÎTRISE D'ŒUVRE GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le permis de construire du Groupe scolaire a été délivré le 13 Mai 2016, et que le plan de financement du groupe scolaire est en voie d'achèvement.

Ce projet à HQE (Haute Qualité Environnementale) permettra d'obtenir de la Caisse des dépôts et consignation un prêt de 800 000 € à 0% sur une durée de 20 ans.

Le solde sera abondé par les diverses subventions et un emprunt (dossiers en cours)

Monsieur le Maire indique qu'à l'issue de la procédure de concours, le Cabinet NG ARCHITECTES, a été retenu pour la construction du futur groupe scolaire pour un montant d'honoraires de 374 051.49 € HT sur la base d'une estimation prévisionnelle du Maître d'Ouvrage d'un montant de 2 587 600 € HT.

Les marchés de maîtrise d'œuvre étant à prix provisoires, le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est fixé lors de l'acceptation de la phase d'Avant Projet Définitif (APD). Le montant retenu au stade de la phase APD, approuvé par délibération n°2016/011 en date du 23 février 2016 s'élevant à 2 757 000 € HT, le forfait de rémunération définitif est porté à 391 494 € HT.

Un avenant doit être conclu pour modifier le forfait de rémunération.

Monsieur le Maire présente l'avenant n°2 présenté par le Cabinet NG ARCHITECTES et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**, approuve l'avenant n°2 au marché concernant la maîtrise d'œuvre pour la construction du futur groupe scolaire avec le Cabinet NG ARCHITECTE pour un montant de 17 442.51 € HT.

Monsieur le maire informe que la commission a procédé à l'ouverture des enveloppes de l'appel d'offres le 30 mai 2016 et que l'analyse des offres par les bureaux d'études est en cours. La CAO (Commission Appel d'Offres) du 13 juin 2016 déterminera les entreprises retenues. Il rappelle que le montant de l'offre n'est pas le seul critère retenu pour le choix.

MARCHÉ RENFORCEMENT RESEAU EAU POTABLE DE LA FARGUEUSAZ 0 CONTAPIF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le marché de travaux à procédure adaptée, concernant le renforcement du réseau d'eau potable de la Fargueusaz aux Mouilles a été lancé le 29 avril 2016.

Trois offres ont été déposées avant la date limite fixée au 23 mai 2016.

La commission d'appel d'offres réunie le 26 mai 2016, après ouverture des trois offres, propose de retenir celle de l'Entreprise REY TP pour un montant de 321 633.06 € HT.

Après vérification des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, attribue le marché de travaux de renforcement du réseau d'eau potable de la Fargueusaz aux Mouilles à l'entreprise REY TP pour un montant de 321 633.06 € HT, soit 385 959.67 € TTC.

TRAVAUX CHEMIN DU SAIX

Monsieur le maire informe que des travaux sont en cours sur le chemin du Saix, que ces travaux sont à la charge du nouveau propriétaire de la maison du Saix.
A proximité de ces travaux, il existe un ruisseau drainé il y a quelques années. Il serait bon de consolider ce ruisseau par la pose d'un enrochement et de tuyaux. Le montant des travaux est estimé à 3 375 € .
Le conseil donne son accord pour la réalisation de ces travaux par l'entreprise CONDEVAUX.

QUESTIONS DIVERSES

Salle des fêtes

Le parquet de la scène est en mauvais état. Des devis ont été demandés pour la réfection .La proposition consistant à un empilage de fibres de bois, de laine de roche et de granules semblant la meilleure pour la qualité acoustique a été retenue pour un montant de 10 400 €. Les membres de la Stéphanoise se sont engagés à faire la démolition en temps utile .Les travaux devront être réalisés pendant les vacances scolaires, la salle sera très occupée dès la rentrée en raison des travaux du Groupe scolaire.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Dates à retenir

Madame Chardon Lydie, secrétaire de mairie informe les membres du Conseil Municipal que les prochaines réunions de conseil auront lieu le 16 Juin à la salle du presbytère.

Elle informe également des dates des prochaines élections en 2017 :

-présidentielles : 23 Avril et 07 Mai 2017

-législatives : 11 et 18 Juin 2017

Commission « Communication » : une réunion de la commission est programmée le mercredi 29 juin à 19h30 à la bibliothèque.

Association Comité de Foire :

M. le Maire informe le conseil de la prochaine assemblée générale du Comité de Foire qui aura lieu le 14 juin à 20h00, pour sa dissolution.

Levé de la séance à 23h 10